

(N° 24.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la répartition de la Con- tribution foncière pour l'année 1847.

(Voir les Nos 8 et 36 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS .

La Commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, vous propose l'adoption du Projet de Loi établissant la répartition de la contribution foncière pour l'année 1847, telle qu'elle a été provisoirement fixée pour l'exercice 1846.

Votre Commission croit devoir insister sur la nécessité de présenter à la discussion des Chambres, le Projet de Loi soumis en 1844, et invite le Gouvernement à s'assurer, que les bases qui ont servi à l'évaluation, et à fixer le produit des propriétés, répondent autant que possible aux exigences d'une juste répartition entre les diverses provinces du Royaume.

Bruxelles, le 19 Décembre 1846.

Le Comte VILAIN XIII.

Le Baron E.-F. COPPENS.

D'HOOP.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur